

Identités ethnoraciales et représentation politique en Ontario et Colombie-Britannique

La représentation politique des minorités racisées est un aspect important des sociétés modernes. Nos parlements sont-ils généralement représentatifs des gens qu'ils servent? Dans cet article, les auteurs s'appuient sur les résultats de deux récentes élections provinciales canadiennes (celle de 2018 en Ontario et celle de 2017 en Colombie-Britannique) pour déterminer si les groupes majoritaires et minoritaires sont proportionnellement représentés dans les législatures et tentent d'expliquer les raisons de leur surreprésentation ou de leur sous-représentation. L'article s'attarde à la notion de concentration résidentielle ainsi qu'au postulat de l'affinité ethnique pour prédire, du moins partiellement, à quel endroit les candidats de minorités ethnoraciales sont susceptibles d'être élus. Contrairement aux études précédentes qui constataient une sous-représentation générale des groupes minoritaires, la présente analyse relève des nuances. Par exemple, toute proportion gardée, certains groupes racisés, notamment les Sino-Canadiens, semblent plus sous-représentés que d'autres. Les auteurs examinent divers arguments pouvant expliquer pareil constat et présentent deux enseignements principaux. Premièrement, ils affirment qu'on peut difficilement soutenir que l'appartenance à un groupe racisé nuit à la représentation politique à l'échelon provincial (du moins actuellement dans deux provinces comptant un grand nombre d'habitants racisés) sans apporter une nuance, soit une subdivision des groupes minoritaires ethnoraciaux. Le second est d'ordre conceptuel : le concept d'affinité ethnique ne suffit pas, à lui seul, à expliquer les comportements électoraux. Les auteurs affirment en effet qu'il faut élargir ce concept pour y inclure l'affinité ethnique centripète ainsi que l'affinité ethnique transversale.

Pascasie Minani Passy et Abdoulaye Gueye

L'évolution récente des sociétés modernes en atteste : la représentation politique des groupes identitaires est l'une des exigences les plus universelles. Cet article porte plus spécifiquement sur le niveau de représentation politique des groupes ethnoraciaux dans les parlements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En dialogue avec différentes théories relatives à la représentation politique à raison de l'origine ethno-raciale, cet article s'attelle notamment à une complexification de la théorie de la concentration résidentielle et surtout du postulat de l'affinité ethnique, un concept reposant sur l'idée que les membres d'un groupe ethnique sont davantage disposés à voter pour un candidat issu de ce groupe identitaire que pour un autre.

L'article suggère que soit effectuée une distinction entre deux concepts : d'une part, l'affinité ethnique centripète, et d'autre part, l'affinité ethnique transversale. Le premier concept rend compte des dispositions émotionnelles – exprimées par des actes concrets – des membres d'un groupe ethnique donné à répondre favorablement à la sollicitation des personnes qui attestent de la même identité ethnique qu'eux au détriment des individus qui appartiennent à une ethnie différente. Sur le plan électoral ces dispositions se traduisent par un vote en faveur de cet individu – sauf dans

le cas d'une opposition irréconciliable entre les convictions morales d'un électeur et celles d'un candidat du même groupe ethnique. Quant à l'affinité ethnique transversale, elle rend compte des dispositions affectives des membres d'un groupe ethnique à répondre favorablement à la sollicitation des membres d'un autre groupe ethnique certes différent, mais perçu comme un allié objectif pour le fait de partager avec celui-là les mêmes conditions d'existence socio-économique et/ou la même attitude vis-à-vis d'une autre entité ethnique de la société. Le concept d'affinité ethnique transversale est d'une importance inestimable d'autant plus que l'on traite de la dynamique politique de sociétés pluriethniques. Dans ces sociétés, la distinction majorité/minorité est loin d'être éclairante puisque chacune de ces entités est composite, comprenant en effet plusieurs groupes ethniques dont les intérêts convergent autant qu'ils divergent selon les situations. Ce concept tient aussi son utilité de l'opportunité qu'elle offre de mesurer la signification dans l'espace politique de la dichotomie entre « groupe majoritaire blanc » et « minorité racisée ».

Deux arguments théoriques sont à mettre à l'épreuve dans cet article. Le premier est que l'élection d'un candidat issu d'un groupe racisé est beaucoup plus susceptible d'advenir dans le cas où la population blanche est significativement minoritaire dans une circonscription électorale; cela indique donc une ethnoracialisation du champ politique. Le second argument est que l'investissement d'un groupe racisé en vue de sa représentation dans le champ politique est une démarche rationnelle qui est d'autant plus susceptible d'être

Pascasie Minani Passy est doctorante à l'Institut d'études féministes et de genre de l'Université d'Ottawa. Abdoulaye Gueye est professeur en études sociologiques et anthropologiques à l'Université d'Ottawa.

réalisée que l'accès du groupe aux ressources disponibles dans le champ économique est restreint. L'implicite de cet argument est que les groupes racisés les plus vulnérables sont les plus enclins à aspirer à une représentation politique en raison du pouvoir de la politique à déterminer les règles d'accès et de distribution des ressources (dans le champ économique en particulier comme dans tout autre champ). Cet argument semble être en porte-à-faux avec la théorie fort influente de Bourdieu¹ selon laquelle le contrôle de ressources dont l'argent, le capital scolaire et le temps flexible déterminent l'engagement en politique. Mais la contradiction n'est qu'apparente, car même le groupe racisé le plus vulnérable comprend des membres ou compte des alliés qui disposent de ces ressources et dans lesquels il peut investir pour assurer la défense de ses propres intérêts.

Sur le plan méthodologique, cet article procède du dépouillement exhaustif des résultats des élections législatives provinciales tenues en 2018 en Ontario et en 2017 en Colombie-Britannique, suivant deux critères particuliers : a) l'identification ethnoraciale des candidats élus, et b) la distribution ethnique de la population résidant dans les circonscriptions électorales ayant élu un membre d'un groupe racisé. En raison de l'hypercomplexité de l'identité ethnoraciale² à une époque où le phénomène du double métissage – terme par lequel nous entendons le fait d'être issu de deux parents issus eux-mêmes de deux formes différentes de métissage est indéniable ; en raison également du caractère bien flottant de l'identité raciale, une telle classification est incontestablement problématique. Face à ces difficultés, nous avons opté pour une approche méthodologique croisée ; celle-ci consiste à allier autodéfinition (l'identité raciale que les élus s'assignent) et exo-définition (celle qui leur est assignée dans la presse et ou au sein de l'espace politique). Un élu est ainsi identifié comme membre d'un groupe racisé (plus particulièrement de l'une des catégories officielles institutionnalisées parmi lesquelles « Sud-Asiatique », « Noirs », « Chinois » et « Minorités visibles autres ») lorsqu'il se définit comme tel et est ainsi identifié sur le site internet du parti dont il est membre ou dans la presse canadienne.

La littérature en sciences sociales s'est attachée à l'analyse du rapport des groupes ethnoraciaux minorisés à la politique dans une société canadienne extrêmement diversifiée. Analysant la participation politique des membres de différents groupes sociaux, Black³ établit que les immigrants participent au même degré à la politique que les Canadiens de souche. Dans leur étude qui traite de la participation politique de Canadiens de confession musulmane, Munawar et ses co-auteurs révèlent une dimension largement intéressante de cette participation, à savoir l'effet du contexte.⁴ Selon ces auteurs, le taux de participation et de représentation politique des membres de ce groupe a augmenté, par suite de la stigmatisation négative de la population musulmane qui a suivi des

attentats du 11 septembre 2011. Bird quant à elle, soutient que la forte présence de députés issus des minorités à l'échelle fédérale en 2005 est expliquée par la générosité du régime de citoyenneté du Canada, l'ouverture du processus de nomination des candidats (*affirmative action*), ainsi que l'effet de la concentration résidentielle des minorités ethnoraciales.⁵

La représentation politique en Ontario : des minorités racisées aux sorts inégaux

L'Ontario et la Colombie-Britannique se distinguent dans l'ensemble des provinces canadiennes par leur forte diversité ethnoraciale. Au recensement de 2016, l'Ontario comptait 13 242 160 personnes, dont 3 885 585 (soit 29,3%) se définissaient comme issus des groupes non blancs.⁶ Avec un nombre total de 124 députés en son parlement, l'Ontario affiche un niveau de représentation politique qui est environ de l'ordre de 1 député pour 106 792 habitants.⁷ Dans cette province, loin derrière la population d'ascendance européenne qui bénéficie d'une majorité numérique absolue (70,7%), la population sud-asiatique y constitue la première minorité ethnoraciale sans pour autant dépasser considérablement les autres groupes racisés. En effet, 8,7% de la population ontarienne est sud-asiatique contre 5,7% chinoise et 4,7% noire.⁸ Sur la base de la contribution proportionnelle de chaque groupe ethnoraciale à la population totale de cette province, la distribution des élus provinciaux à raison du critère ethnoracial devrait se présenter comme suit : 11 sièges pour les Sud-Asiatiques ; 7 pour les Chinois, 6 pour les Noirs, 13 pour le reste de la population racisée et 87 pour les Européens. Cependant les données actuelles relatives à la représentation des différents groupes sont loin de correspondre à la distribution proportionnelle escomptée. Alors que la majorité d'ascendance européenne est sur-représentée au parlement, les minorités ethnoraciales prises en un seul bloc, y sont sous-représentées. En effet, les Ontariens d'ascendance européenne jouissent d'une sur-représentation occupant 96 des 124 sièges. Ce nombre est 1,1 fois supérieur au total de sièges auxquels leur poids démographique devrait leur donner accès. À l'inverse, les législateurs issus des minorités racisées y occupent les 28 sièges restants. Ce chiffre rend compte d'une sous-représentation de cette entité racisée avec un nombre 1,3 fois inférieure à celui correspondant à son poids démographique.

Derrière ces chiffres se cache une autre inégalité, qui a trait à la représentation des différentes minorités ethnoraciales au sein du parlement ontarien. En effet, cet espace est loin d'être défavorable au même degré à tous les groupes racisés. En proportion du nombre de résidents par élu, la minorité sud-asiatique peut se prévaloir de 11 députés issus de ses rangs. *De facto*, sa représentation au Parlement s'élève exactement à 11. Quant aux Ontariens

d'origine chinoise, leur poids démographique leur permet théoriquement de compter sept députés. Or, précisément trois députés sont identifiés à ce groupe. Il s'agit d'une représentation proportionnelle 2,3 fois inférieure à son niveau escompté, ce qui fait des Chinois l'un des groupes ethnoraciaux les plus sous-représentés au Parlement ontarien. Quant aux Noirs, leur part démographique leur prédit proportionnellement un nombre total de six députés, mais ils en comptent actuellement huit. Cette différence fait des Noirs la seule minorité ethnoraciale sur-représentée dans l'instance législative ontarienne, avec un nombre de députés 1,36 fois supérieur à celui que devrait lui assurer son poids démographique.

N'est-on jamais prophète chez soi ?

L'approche territoriale – plutôt qu'ethnoraciale – informe le découpage électoral de la plupart des sociétés démocratiques, parmi lesquelles le Canada. Elle consiste ouvertement à assurer la représentation des résidents d'une circonscription et non celle d'un groupe ethnoracial. Pour cette raison, évaluer le niveau de représentation politique d'un groupe racisé quelconque dans l'instance législative d'un pays démocratique peut sembler une aporie. Mais, dans les sociétés, comme le Canada, historiquement traversées par les fractures d'ethnie, de race, de classe ou de religion,⁹ le territoire géographique n'est jamais neutre¹⁰ aux plans de la classe, de la race, ou de la religion. S'engager dans cet effort n'est pas au fond aussi illogique. Le territoire y est souvent une expression de la race ou de la classe; les populations dites allogènes se concentrent au début de leur arrivée dans les mêmes zones jusqu'à leur absorption totale par la majorité démo-ethnique, et, d'ailleurs cherchent, pour certaines d'entre elles à maintenir coûte que coûte un entre-soi territorial où ils espèrent assurer la préservation de leur spécificité culturelle. S'arrêter sur les caractéristiques des circonscriptions où les candidats racisés élus sont issus est un exercice utile.

Un examen plus attentif des circonscriptions où de tels candidats ont remporté le scrutin électoral révèle l'effet de la taille démographique des minorités sur le succès des candidats issus de leur rang. Des 28 circonscriptions remportées par des Ontariens identifiées à un groupe racisé, 21 comptent une population racisée dont le pourcentage est égal ou supérieur à 40% de la population totale de la circonscription. Par ailleurs, dans 19 de ces circonscriptions, au moins 50% de la population est issu des minorités racisées. Au premier abord, ces chiffres confirment la théorie de la concentration résidentielle, qui subordonne les chances de représentation des groupes non Européens à leur forte présence démographique dans une circonscription électorale. Simard¹¹ en a établi les preuves dans sa recherche sur la région montréalaise. À leur tour, d'autres auteurs, parmi lesquels Siemiatycki et Matheson¹² avaient abouti au même constat après

l'analyse des résultats des élections ontariennes dans la région de Toronto ainsi que la distribution de la population des différentes circonscriptions à raison de l'identité ethnoraciale. Sans rejeter la pertinence de la théorie de la concentration résidentielle, il convient de se demander pourquoi des circonscriptions où la population blanche est nettement minoritaire n'ont cependant pas réussi à porter un candidat issu des minorités à l'Assemblée législative. Il est de notoriété académique que la compétition électorale est basée sur la personnalité des candidats et la réputation des partis.¹³ Il serait donc légitime de postuler que l'absence d'élus issus des groupes racisés dans des circonscriptions où ces groupes constituent la majorité démographique est le résultat du jeu interne des partis. Mais si ce postulat s'avérait fondé, la question se pose néanmoins de savoir lequel des deux facteurs (le jeu des partis et la concentration résidentielle) prévaut sur l'autre et détermine donc les chances de représentation des minorités racisées à l'Assemblée législative. Hélas, nous ne pouvons pas répondre à cette question, au vu de notre échantillon de données peu étoffé sur les politiques des partis en matière de représentation des minorités ethnoraciales. L'inclusivité ethnoraciale est un discours récurrent en politique canadienne, mais seuls certains partis canadiens semblent avoir établi des politiques et des règles précises pour assurer une représentation plus proportionnelle de femmes, de minorités ethnoraciales et d'autres groupes en quête d'équité dans la société parmi leurs candidats.¹⁴

La conception binaire de la société canadienne entre une entité démographique blanche et une entité racisée est certes tentante. Mais il importe de ne pas perdre de vue que cette dernière en particulier est éminemment hétérogène, subdivisée en 12 groupes racisés. Cette hétérogénéité est une aubaine parce qu'elle nous inspire la question de savoir si les effets de la concentration résidentielle sur les chances de la représentation politique d'un groupe ethnique se manifeste uniquement dans le cadre de la compétition entre l'entité démographique blanche, d'une part, et l'ensemble des groupes racisés, de l'autre. Serait-elle aussi en vigueur dans le cas de la compétition entre groupes ethniques ? La première observation qui se dégage de cette démarche méthodologique est que les élus issus de la communauté noire sont dans leur écrasante majorité des élus des circonscriptions où ce groupe ne constitue pas la première minorité racisée. En effet, sur les huit élus noirs, deux le sont dans des circonscriptions où le nombre de Noirs dépasse le nombre de résidents issus de n'importe quel autre groupe racisé. Davantage, six de ces élus ont été candidats heureux dans des circonscriptions où les Sud-Asiatiques constituent démographiquement la première minorité racisée. En comparaison, les deux élus issus de la communauté chinoise l'ont tous emporté dans une circonscription où la taille démographique de leur groupe dépasse celle de n'importe quelle autre communauté racisée. Quant aux Sud-Asiatiques, des membres de leur groupe ont été élus

dans leur écrasante majorité dans des circonscriptions où celui-ci fait figure de minorité racisée dominante au plan démographique. Il en est ainsi dans 9 cas sur 11. Les deux autres sont élus, l'un dans une circonscription dont la première minorité racisée est la population chinoise, et l'autre dans une circonscription où les Noirs enregistrent plus de membres que toute autre minorité racisée. La déduction provisoire à faire à partir de ces chiffres est que des trois principaux groupes racisés de l'Ontario, les Noirs sont ceux dont la représentation politique semble le plus s'affranchir de l'affinité ethnique centripète et donc de dépendre davantage de l'affinité ethnique transversale, sinon de l'indifférence électorale à la race. La représentation politique de la communauté chinoise, en revanche, semble extrêmement tributaire de l'affinité ethnique centripète, car ce groupe ne semble pouvoir remporter une circonscription qu'à condition qu'il y soit très fortement concentré – du moins si l'on se fie à l'élection générale de 2018. Dans les deux circonscriptions remportées par un candidat identifié comme Chinois (Markham-Unionville et Richmond), la part démographique de cette communauté y est respectivement de 64,2% et 51,7%. Et dans la troisième circonscription ayant élu un Chinois, Don Valley North, 31% des résidents y sont identifiés comme des membres de la communauté chinoise. C'est donc au sujet de ce groupe racisé que la théorie de l'affinité ethnique centripète ainsi que celle de la concentration résidentielle semblent trouver leur confirmation.

En revanche, ces théories sont plutôt infirmées à travers le cas des Noirs. Une explication définitive de cette différence est difficile à trouver puisque la représentation politique procède d'une alchimie de facteurs structurels et conjoncturels, individuels et collectifs, des dynamiques des partis politiques et des choix des électeurs. Ce que cette différence appelle cependant comme question, c'est l'effet de l'histoire des relations inter-raciales/ethniques ainsi que de ses ramifications contemporaines sur la représentation politique canadienne. Sans souscrire à un anhistoricisme béat ni verser dans un quelconque psychologisme, il est légitime de souligner le traitement différencié de la minorité chinoise et de la noire dans la vie sociale et politique canadienne. Alors que les Noirs ont eu accès au droit de vote dès la fondation du Canada, et pu compter sur l'intervention de dirigeants nationaux aussi éminents que John Alexander McDonald à chaque fois que ce droit était menacé par des groupuscules de citoyens racistes, les Chinois en particulier se sont heurtés jusqu'en 1915 à la mise en place de mesures et dispositifs tant officiels que légaux qui les excluaient ouvertement de la participation à la vie politique ontarienne. Forcés par cette exclusion, les Chinois auraient-ils développé leur entre-soi résidentiel et compté sur une dépendance exclusive vis-à-vis de leurs propres ressources humaines ? Se seraient-ils désintéressés de la vie politique de toutes les circonscriptions où leur communauté n'est pas proportionnellement la plus

importante de toutes les entités racisées ? Douterait-ils de l'inclination des autres groupes ethno-racisés, et aussi de la population blanche, à soutenir la candidature d'un citoyen d'origine chinoise dans les circonscriptions où cette minorité ne bénéficie pas proportionnellement d'une supériorité numérique sur les autres minorités racisées ? Dans trois circonscriptions sur les six où la population blanche, en raison de son poids démographique (presque) écrasant – car représentant au moins 51% de la population – avait les moyens de déterminer le résultat des scrutins, le ressortissant d'un groupe racisé qui ne constituait pas au plan démographique la première minorité racisée dans cette circonscription avait été élu. Mais dans aucun de ces cas, cet élu n'est d'origine chinoise. Bhutla Karpoche, d'origine népalaise est élu à Parkdale-High Park où 72,2% des résidents sont identifiés comme blancs, et les Noirs constituent la première minorité racisée. Goldie Ghamari, un Iranien d'origine, l'a remporté à Carleton Place dont la population blanche s'élève à 94,04% du total de la circonscription et la plus importante première minorité racisée est noire. Enfin, Belinda Karaholios, une métisse d'ascendance afro-trinidadienne a été élue à Cambridge où 93,5% de la population est blanche et la première minorité racisée est sud-asiatique. Au prisme de ces chiffres, un certain exceptionnalisme chinois est à relever, en ce qui concerne la représentation politique. En effet, cette communauté est la seule à être assujettie à ce que nous appelons l'impératif de la prééminence minoritaire. Cela signifie qu'elle lui faut nécessairement se prévaloir du rang de plus grande communauté racisée pour pouvoir prétendre à la représentation politique à l'échelle provinciale ontarienne. Aucune autre minorité n'est aussi systématiquement assujettie à cet impératif. Pour confirmer cette conclusion, il faudra examiner les résultats d'élections ontariennes passées et à venir, mais une comparaison contemporaine avec la Colombie-Britannique permettrait aussi de vérifier cette théorie.

La Colombie-Britannique ou la confirmation de l'insignifiance politique des « Chinois »

Avec une population trois fois moindre que celle de l'Ontario, la Colombie-Britannique partage cependant avec cette province un trait significatif, à savoir une extrême diversité ethnoraciale. En effet, 30,3% de sa population est identifié à des groupes ethniques autres que la communauté d'ascendance européenne. Les Chinois y constituent la plus importante minorité racisée, leur proportion atteignant 11,2% de la population totale de la province. Ce groupe est suivi de celui des Sud-Asiatiques, 8% et des Philippins, 3,2%. À la différence de l'Ontario, le pourcentage des Noirs y est très faible : 1% de la population totale. Cette caractéristique commune (à savoir la diversité ethnoraciale) avec l'Ontario est une opportunité certaine de soumettre à l'épreuve d'un second test les analyses précédemment mises en avant. Elle permet, d'une part,

de confirmer ou informer les effets systématiques de la concentration résidentielle sur la représentation politique d'un groupe racisé et d'autre part, de mesurer le degré de dépendance des différentes minorités racisées vis-à-vis de l'affinité ethnique transversale ou de l'affinité ethnique centripète pour assurer leur représentation descriptive dans l'instance législative provinciale.

Niveau de représentation des groupes ethnoraciaux

Rapporté à la population totale de la Colombie-Britannique, qui est estimée à 4 560 240 en 2016, le poids électoral d'un député équivaut à l'expression politique de 52 416 résidents approximativement. Avec une contribution totale de 508 480 membres, la communauté chinoise peut proportionnellement prétendre à l'élection de 10 de ses membres à l'Assemblée législative britanno-colombienne. Quant à la minorité sud-asiatique, forte de 365 705 membres, sa représentation statistique dans cette instance législative devrait être de sept environ.¹⁵ Bien que fortement présente en Ontario, la population noire est presque inexistante en Colombie-Britannique, sa taille estimée à 43 500 membres. Dans les faits, aucun de ces groupes ne connaît un niveau de représentation proportionnellement parfait. Celui de la population sud-asiatique se rapproche le plus de cet état avec sept représentants au total, donc quelques fractions légèrement au-dessus du nombre escompté. La communauté chinoise, elle, connaît l'une des plus fortes sous-représentations avec quatre législateurs issus de ses rangs ; elle compte donc moins de la moitié du nombre de représentants que son poids démographique lui prédit.

Au miroir de l'expérience de la minorité chinoise en Ontario, cette observation confirme l'exceptionnalisme de cette minorité et plus précisément sa distance vis-à-vis du champ politique. S'agit-il d'une prise de distance volontaire ou de sa mise à distance par le reste de la classe politique canadienne ? L'accès de données substantielles sur l'attitude des membres de cette communauté vis-à-vis de la responsabilité politique active aurait certainement aidé à statuer définitivement sur cette question. Dans la littérature disponible, qui s'est longuement penchée sur la différence de représentation entre groupes ethnoraciaux, le faible niveau de représentation des « Chinois » et ceux relativement élevés des Sud-Asiatiques et des Noirs ont été rapportés à divers facteurs socio-culturels. Pour certains auteurs comme Simard,¹⁶ l'absence de culture politique d'un groupe ethnique expliquerait sa sous-représentation. Dans ce cas, les citoyens d'origine chinoise, habitués à une dictature communiste où le peuple est mis sous tutelle de ses dirigeants, contrastent avec l'investissement politique des Sud-Asiatiques, qui ont hérité de plus d'un siècle de culture démocratique dans leurs pays d'origine. Au vu des caractéristiques actuelles du champ politique en République populaire de Chine (RPC), d'une part, et dans les principaux pays de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan

et Bangladesh), d'autre part, une telle analyse semble plausible. Elle l'est d'autant plus que – même si rarement soulevée par ces auteurs – la sur-représentation au sein de la population d'origine chinoise au Canada des personnes nées hors de ce pays, parmi lesquelles une proportion de 45 % ayant vu le jour en RPC est un fait établi.¹⁷ D'ailleurs, selon le recensement national de 2016, la Chine figure parmi les principaux lieux de naissance des immigrants installés en Colombie-Britannique : 199 990 de ces immigrants y sont nés. Si on supposait – avec tout le sous-entendu raciste que cela charrie – que tous ces natifs de Chine sont d'ethnicité chinoise, il serait légitime d'affirmer que l'autoritarisme politique en vigueur en RPC, qui se traduit par le déni des opinions citoyennes individuelles, informe partiellement la valeur qu'accorde la communauté chinoise à la participation au champ politique canadien. Un deuxième facteur souvent mis en avant dans la littérature, et qui entretient un lien avec le précédent, est celui de la survie matérielle, où les immigrants s'imposent de se tenir à distance de la vie politique pendant leurs premières années d'immigration pour se consacrer exclusivement à leur réussite sur le marché de l'emploi. Et enfin, le troisième facteur est celui du déficit linguistique.¹⁸ Les Chinois, dont la communauté se renouvelle encore largement grâce aux flux d'immigrants en provenance majoritairement de la RPC où l'anglais est une langue seconde, manifesteraient un déficit linguistique. Il leur manquerait donc une bonne maîtrise des codes, règles et symboles en place dans l'espace politique canadien ; ce qui serait beaucoup moins le cas des Sud-Asiatiques en provenance de pays où l'anglais est une langue officielle et le champ politique local fortement modelé sur celui de la Grande Bretagne, l'ancienne puissance coloniale. Enfin, Siemiatycki relève, en plus, les divisions basées sur « la langue et la nationalité » pour expliquer la faible représentation des populations chinoises.¹⁹

Au-delà du facteur unique

Chacun de ces facteurs peut certainement contribuer à l'explication de la différence de niveau de représentation politique entre les Canadiens d'ascendance chinoise, d'une part, et plus particulièrement les Sud-Asiatiques, d'autre part. Mais en épuisent-ils toute l'explication ? Quelque prudence s'impose quant à leur validation, à la lumière d'un certain nombre de données. Il importe, d'abord, de contraster les caractéristiques au moins des deux communautés, chinoise et sud-asiatique, pour prendre la mesure de cette explication. Comparativement aux Chinois, la communauté sud-asiatique concentre aussi une proportion élevée de membres dont le lieu de naissance n'est pas le Canada. En effet, alors que la proportion d'immigrants nés en Chine – en gardant toujours à l'idée le présupposé raciste de ce raisonnement – s'élève à 39,3% de la population totale d'origine chinoise en Colombie-Britannique, celle des immigrants nés en Inde (plus

précisément) correspond à 44,5% de la population sud-asiatique. En toute logique, la survie matérielle du nouvel immigrant qui détournerait la communauté chinoise de la vie devrait exercer le même effet sur le groupe sud-asiatique. À son tour, la déficience linguistique comme facteur explicatif ne résiste pas non plus à l'épreuve des faits. Dans les travaux où ce facteur occupe une place centrale dans l'analyse se manifeste un présupposé explicite, qui consiste à attribuer à un groupe ethnoracial la langue officielle du pays auquel on l'identifie. Aucune de ces études n'établit le niveau de maîtrise de la langue anglaise par les membres de ce groupe ethno-racial au Canada, mais le déduit de leur origine géographique. Enfin, l'argument de la différence de nationalité et de langue au sein de la grande communauté chinoise, où certains parlent le mandarin, et d'autre le cantonais n'est pas non plus à l'abri de critique. Quelques objections peuvent donc être faites à ces égards.

La première, et peut-être la plus évidente, au regard des chiffres qui précèdent, est que tous les membres de la société canadienne d'ascendance « chinoise » ou « sud-asiatique » ne sont pas nés hors du Canada.

La deuxième est que, depuis le démantèlement de son pilier racial, pour ne pas dire raciste, le processus de sélection des immigrants inscrit la langue au rang des principaux critères d'admission de nouveaux membres. Si tant est que ce critère s'applique invariablement à tous les immigrants reçus, au moins à la grande majorité d'entre eux, quelles que soient leur nationalité et leur appartenance ethnoraciale, la sous-représentation politique d'un groupe ethno-racial quelconque au Canada ne pourrait s'expliquer par la déficience linguistique.

La troisième est que l'attribution de la maîtrise de la langue anglaise à la communauté sud-asiatique, sur la base de son origine géographique, procède d'un parti pris idéologique. À supposer que le niveau de maîtrise de la langue anglaise par une communauté allogène au Canada reflète fidèlement celui acquis par la nation entière à laquelle elle est identifiée, et qu'elle doit déterminer le niveau de sa représentation politique, la communauté sud-asiatique devrait connaître un niveau extrêmement bas de représentation en Colombie-Britannique, à peine plus élevé que celui des Chinois. En effet, bien que l'anglais soit la langue officielle de l'Inde, le plus grand pays d'Asie du Sud d'après le recensement national de 2011, en Inde, à peine 10,6% de la population indienne parle anglais, comparativement à la Chine où ce taux est de 1% en 2018.²¹ Si seulement 10,6% des Sud-Asiatiques (soit 36570.5) était habilité à exercer leur droit électoral en Colombie-Britannique, cette communauté ne devrait par déduction obtenir aucun représentant au 501 de la rue Belleville, étant donné que dans cette province un législateur cristallise en sa personne l'expression politique de 52.416 résidents.

Enfin, la diversité linguistique et nationale au sein de la communauté chinoise ne semble pas plus forte que celle que l'on observe au sein de la population sud-asiatique avec les distinctions nationales séparant Indiens, Pakistanais, Bangladeshi, pour n'en mentionner que trois, et les distinctions linguistiques séparant Hindi, Gujarati, Tamil, Bengali, pour en citer quelques-unes, sans mentionner, par ailleurs, les différences religieuses (hindouisme, sikhisme, christianisme et islam).

Si tant est qu'on souscrive à l'idée que les populations allogènes, quelle que soit la durée de leur existence au Canada, sont susceptibles de reproduire les comportements en vigueur dans les pays auxquels on les identifie, le seul facteur qui semble résister à l'épreuve des faits est celui de l'exposition préalable à la culture de la démocratie. Sous cet angle, force serait d'admettre l'avantage des Sud-Asiatiques sur les Chinois. Plus grand pays du sous-continent sud-asiatique, et comparable à la Chine au plan démographique, l'Inde est un laboratoire d'exercice de la démocratie sans commune mesure. Avec un électorat estimé à près de 900 millions, le pays affiche des taux de participation électorale très élevés, alors même que le vote n'y est pas obligatoire. En effet, aux dernières élections nationales d'avril 2019, un peu plus de 67% de cet électorat avait pris part au scrutin.²² En comparaison, la communauté chinoise, dont le pays d'origine n'organise pas des élections multipartites, est donc moins susceptible, dans son ensemble, d'avoir été exposée au jeu de la démocratie. La pertinence de cette explication n'annule toutefois pas entièrement l'insatisfaction que l'on peut ressentir une fois que l'on prend connaissance d'un certain fait. La population canadienne d'origine chinoise manifeste une caractéristique pouvant laisser supposer de leur part une capacité de s'affranchir de la culture politique en vigueur en Chine – affranchissement dont la décision de quitter ce pays, dans le cas de ceux qui y sont nés, et s'installer au Canada est dans une certaine mesure symptomatique. Cette caractéristique consiste en son niveau d'éducation général relativement élevé. D'après le recensement de 2016, en Colombie-Britannique, le pourcentage des Chinois ayant obtenu un diplôme équivalent au baccalauréat est de 21,7% comparé à 13,1% chez les Sud asiatiques. Quant au groupe noir, 10,6% de sa population détient de diplôme.²³ En ce qui concerne l'accès au niveau d'études post-baccalauréat, les Canadiens d'ascendance chinoise enregistrent un taux presque égal, voire supérieur à ceux des deux autres groupes racisés majeurs. En effet, en Colombie-Britannique, 9,3% de la communauté chinoise est titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 8,1% des Sud-Asiatiques et 6,3% des Noirs.²⁴

En souscrivant à la thèse selon laquelle l'exercice du droit politique s'enrichit de l'usage de la Raison,²⁵ ce que la formation universitaire, quelle que soit la discipline concernée, entend développer chez tout individu scolarisé, il serait légitime de postuler de la part des Chinois une

représentation politique au moins aussi élevée que celle des Sud-Asiatiques à l'échelle provinciale. Qu'il n'en soit pas ainsi devrait nous obliger à considérer d'autres explications. Une explication probable est celle de la hiérarchisation des domaines d'investissement par les communautés ethnoraciales – et peut-être même toute communauté. Cette idée comprend deux postulats. Le premier est que les communautés agissent de manière rationnelle en segmentant la société en différentes sphères d'investissement et distribuant inégalement leurs ressources entre ces sphères en fonction de leur propre projet de développement. Le second, implicite dans le précédent, est qu'ils n'accordent pas la même importance aux différentes sphères de la société. En conséquence, chaque communauté investit prioritairement ses ressources dans le secteur qu'elle estime être le plus susceptible de rehausser son rang dans la société. Le dynamisme dont fait preuve la diaspora chinoise, à travers sa création d'institutions religieuses, économiques et financières, ne permet nullement d'accréditer la thèse selon laquelle sa faible maîtrise des codes et règles de la société canadienne explique sa faible représentation politique. Car, en définitive, la création de chacune de ces institutions suppose une interaction avec les législateurs et les autorités administratives du pays. Il conviendrait peut-être juste d'interpréter la faible représentation politique de ce groupe par son classement du champ politique comme un champ secondaire au vu de son projet de développement économique et social.

Conclusion

Un premier enseignement à tirer de cette étude est l'extrême difficulté à soutenir l'existence d'un effet négatif de l'appartenance à une population racisée sur la représentation politique à l'échelle provinciale, du moins dans les deux provinces comptant d'importantes populations racialisées. Alors que les travaux portant sur la représentation politique au niveau fédéral ainsi que d'autres études ayant pour cadre le niveau municipal ou le niveau régional ont conclu dans une quasi-unanimité à la sous-représentation des minorités racisées, cet article dresse un portrait plus nuancé. Il montre, en effet, que derrière la sous-représentation de cette large entité de « minorités visibles » se cachent des disparités quant à la représentation politique. S'il est indéniable qu'en Ontario comme en Colombie-Britannique, la communauté blanche d'ascendance européenne jouit d'une sur-représentation au sein de l'instance législative, à un niveau certes moins élevé, dans chacune de ces provinces, au moins une minorité racisée se prévaut du même état de sur-représentation. Rapporté strictement à la proportion de Noirs vivant en Ontario, le nombre d'élus noirs siégeant à l'Assemblée législative ontarienne est nettement supérieur à celui correspondant proportionnellement à la taille démographique de la communauté noire. Il en est de même de la communauté sud-asiatique en Colombie-Britannique,

laquelle connaît un niveau de représentation égal à celui que sa taille démographique laissait prédire. En comparaison, la population chinoise est la principale minorité racisée dont la représentation au sein des Assemblées législatives de l'Ontario et de la Colombie-Britannique corrobore la thèse de la sous-représentation politique des minorités visibles : elle n'atteint un niveau de représentation de moitié inférieur à celui que sa taille démographique lui prédit.

Le second enseignement de cet article est d'ordre conceptuel. En effet, il y est mis en lumière l'insuffisance du concept d'affinité ethnique comme facteur explicatif des comportements électoraux. L'article promeut en lieu et place de ce concept deux autres concepts qui en dérivent, mais attestent d'une plus grande précision : l'affinité ethnique centripète et l'affinité ethnique transversale. À travers ces deux concepts, l'article apporte un éclairage supplémentaire sur l'inégalité flagrante de représentation politique entre les groupes racisés. Ces groupes sont d'autant plus susceptibles de renforcer leur représentation à l'Assemblée que l'affinité ethnique transversale est en vigueur. Ce qu'implique cette situation, c'est la mobilisation électorale de l'ensemble des groupes en faveur du candidat appartenant à une minorité racisée. En revanche, la présence de l'affinité ethnique centripète est susceptible d'amoindrir la représentation politique des groupes racisés, car chacun d'entre eux ne se mobilise et ne vote qu'en faveur d'un candidat issu de ses propres rangs.

Notes

- 1 Bourdieu, Pierre (1981). « La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février/mars, p. 3-24.
- 2 Haine, Renee, Stuart Hall, Su Jhally, Alessio Quarzo-Cerina, et Kanopy Firm. *Race: The Floating Signifier, Firm, Media Education Foundation Collection* Njcore0000000080, 2014.
- 3 Black, Jerome. « Immigrant Political Adaptation in Canada: Some Tentative Findings », *Revue canadienne de science politique*, 15(1), p. 3-28; et Black, Jerome. « The Practice of Politics in Two Settings: Political Transferability among Recent Immigrants to Canada », *Revue canadienne de science politique*, vol. 20, p. 731-753.
- 4 Munawar, Nabila, Kamran Bhatti et Hussein Hamdani. « Muslim Political Participation in Canada: From Marginalization to Empowerment? », *Canadian Issues*, 2005, p. 27-30.
- 5 Bird, Karen (2005). « GUESS WHO'S RUNNING FOR OFFICE? Visible minority representation in the 2004 Canadian election », *Canadian Issues*, p. 80-83.
- 6 Statistique Canada. « Profil du recensement, Recensement de 2016. Ontario. Population des minorités visibles », Ottawa, (2019a) <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=35&Geo2=PR&Code2=01&SearchText=Ontario&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>. Consulté le 7 août 2019.

- 7 Ce calcul est approximatif car il suppose que tous les résidents de cette province sont des électeurs de facto. Il ne tient pas compte du nombre de personnes exclues du droit de vote en raison de leur nationalité ou de leur âge.
- 8 Statistique Canada. « Immigration et diversité ethnoculturelle – Faits saillants en tableaux. Minorités visibles (minorité visible), les deux sexes, âge (total), Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25%). Minorité visible (entrer manuellement le groupe social », Ottawa, (2019b).<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/imm/Tableau.cfm?Lang=F&T=41&Geo=00&SP=1&vismin=2&age=1&sex=1>. Consulté le 8 août 2019).
- 9 Voir: Li, Peter S. (dir.). *Race and ethnic relations in Canada*, Second Edition, Don Mills, Ont., Oxford University Press Canada, 1999, 414 p.; Ralston, Helene. « Redefinitions of South-Asian Women », dans Driedger, Leo et Halli, Shiva S. (dir.). *Race and Racism: Canada's Challenge*, Montréal et Kingston/London/Ithaca, Publié pour Carleton University par McGill/Queen's University Press, 2000, p. 204-234; Henry, Frances, et Carole Tator. *Racial profiling in Toronto: Discourses of Domination, Mediation, and Opposition*, Canadian Race Relations Foundation, Toronto, 2005, 129 p.; Zong, Li. « Recent Mainland Chinese Immigrants and Covert Racism in Canada », dans Bolaria, Singh et Hier, Sean P. (dir.). *Race and Racism in 21st-century Canada: Continuity, Complexity, and Change*, Peterborough, Ontario, Broadview Print, 2007, p. 111-129; James, Carl, David Este, Bernard Thomas Wanda, Benjamin Akua, Lloyd Bethan, et Tana Turner. *Race and Well-Being: The Lives, Hopes and Activism of African Canadians, Halifax* (Nouvelle-Écosse), Fernwood Publishing, 2010, 205 p.; Mensah, Joseph. *Black Canadians history, experiences, social conditions, Halifax* (Nouvelle-Écosse), Fernwood Publishing, 2010, 293 p.; Satzewich, Vic. *Racism in Canada*, Don Mills, Ont.: Oxford University Press, 2011, 137 p.; Mullings, Delores V. « The institutionalization of Whiteness in Contemporary Canadian Public Policy », dans Watson, Veronica T.; Howard-Wagner, Deirdre; Spanierman, Lisa (dir.). *Unveiling Whiteness in the Twenty-first Century: Global Manifestations, Transdisciplinary Interventions*, Lanham. New York. London, Lexington Books, 2015, p. 115-141; Maynard, Robyn. *Policing Black lives: state violence in Canada from slavery to the present, Halifax* (Nouvelle-Écosse), Fernwood Publishing, 2017, 280 p.
- 10 Le territoire comme synonyme de race, de la religion ou de la classe a déjà été démontrée par une foule d'auteurs. Dans le cas du Canada, parmi les meilleures illustrations de cette synonymie, nous trouvons les travaux suivants consacrés aux espaces largement occupés par des populations racisées en Colombie-Britannique: Anderson, 1980 ; Ray et al., 1997.
- 11 Simard, Carolle (2002). « La représentation des groupes ethnoculturels dans la région montréalaise : vers une participation politique », *Journal of International Migration and Integration*, 3(2), p. 275-294.
- 12 Siemiatycki, Myer, et Ian Matheson. « Suburban Success: Immigrant and Minority Electoral Gains in Suburban Toronto », *Canadian Issues*, 2005 p. 69-72.
- 13 Manin, Bernard. *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy : Fondation Saint-Simon, 1995, p. 279-285.
- 14 Voir : Marieke Walsh, « Parties increase efforts to boost diversity, but NDP leads the charge », *The Globe and Mail*, 19 octobre 2019; et Alex Ballingall, « NDP downplays lack of nominated candidates, says push for diversity explains delay », *The Toronto Star*, 30 mars 2019.
- 15 Statistique Canada (2019c). « Profil du recensement, Recensement de 2016. Colombie-Britannique. Population des minorités visibles », Ottawa, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=59&Geo2=PR&Code2=01&SearchText=British%20Columbia&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>. Consulté le 7 août 2019.
- 16 Statistique Canada, 2019c.
- 17 Simard, 2002.
- 18 Statistique Canada (2007). « La communauté chinoise au Canada », Ottawa, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-621-x/89-621-x2006001-fra.htm>. Consulté le 9 août 2019.
- 19 Simard, 2002.
- 20 Siemiatycki, Myer. « Reputation and Representation: Reaching for Political Inclusion in Toronto », dans Andrew, Caroline ; Biles, John ; Siemiatycki, Myer ; Tolley, Erin (dir.). *Electing a Diverse Canada: The Representation of Immigrants, Minorities, and Women*, Vancouver, UBC Press, 2008, p. 23-45.
- 21 Smith, Oliver (2017). « Mapped: Where to go if you can't be bothered to learn the language », *The Telegraph*, 7 février 2017, <https://www.telegraph.co.uk/travel/maps-and-graphics/mapped-english-speaking-countries/>. Consulté le 7 août 2019.
- 22 Jann, Barthi. « Lock Sabha Elections: At 67.1%, 2019 Turnout a record, Elections Commission Says », *Times of India*, 21 mai 2019. <https://timesofindia.indiatimes.com/india/at-67-1-2019-turnouts-a-record-election-commission/articleshow/69419715.cms>. Consulté le 7 août 2019.
- 23 Pourcentages calculés à partir de données de Statistique Canada (2018). « Tableaux de données, Recensement de 2016. Minorités visibles (15), situation d'activité (8), regroupements STGM et SACHES (non-STGM), principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 (16), plus haut certificat, diplôme ou grade (9), statut d'immigrant (4), âge (10) et sexe (3) pour la population de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016 – Données – échantillon (25%). Changer manuellement « Géographie » et « Plus haut certificat, diplôme ou grade (9) », Ottawa, et Statistique Canada, 2019c).
- 24 Ibid.
- 25 Cette thèse était déjà défendue dans les écrits des philosophes des Lumières. Elle a ensuite été réitérée par des auteurs plus contemporains. Les biographes de Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs des États-Unis, ont suffisamment souligné le rôle qu'a accordé à l'éducation cet acteur et penseur politique américain dans l'édification d'une grande démocratie. John Williams a ainsi souligné l'affirmation de Jefferson selon laquelle l'éducation est une nécessité pour le succès de la démocratie et qu'en conséquence, une véritable démocratie doit offrir une éducation à ses citoyens. Voir John Sharp Williams, « Thomas Jefferson : His Permanent Influence on American Institutions », AMS Press, New York, 1967, p.286. James Carpenter, pour sa part, bien qu'il ait critiqué Jefferson pour avoir exclu les femmes et les Noirs en général des bénéfices de l'éducation, a reconnu que ce père fondateur de l'Amérique a étroitement lié l'exercice des droits et devoirs démocratiques à l'éducation. Voir Carpenter, James, « Thomas Jefferson and the Ideology of Democratic Schooling », *Democracy & Education*, vol. 21, no 2, 2013.